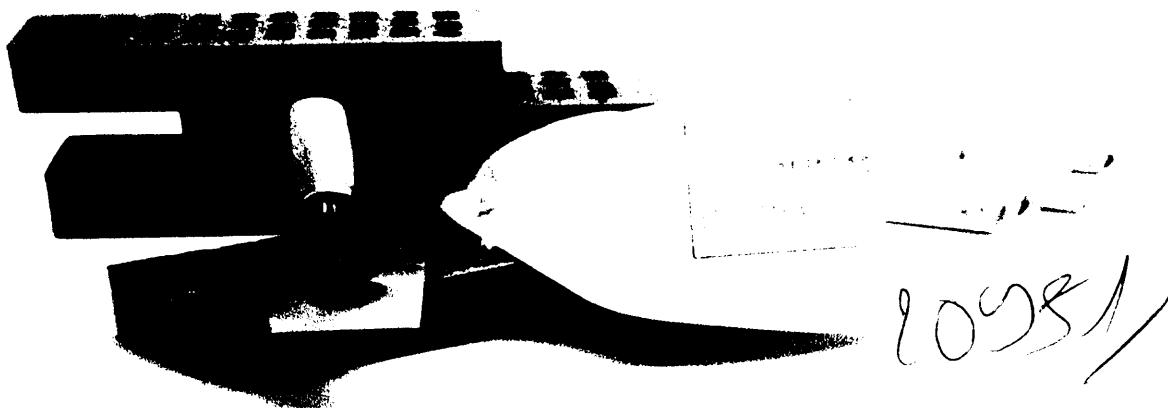


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/07/2024 - 20951 - 2021 B 08786 - 902 078 443 - A.L PLOMBERIE



SARL A L PLOMBERIE

**BILAN
ANNEXES
LIASSE FISCALE**

DOSSIER

SARL A L PLOMBERIE

**61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE**

**EXERCICE SOCIAL
Du 01^{er} JANVIER 2023 au 31 DECEMBRE 2023**

Confirme l'absence de litige

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le		31/12/2023		Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre											
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
SARL AL PLOMBERIE 0628731244											
SIRET		9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4				Mél : ALVESPLOMBERIE@GMAIL.COM					
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
61 AVENUE DU 8 MAI 1945 93420 VILLEPINTÉ											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées travaux installation d'eau et de gaz						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal											
Bénéfice imposable au taux normal						0 Déficit					
Bénéfice Imposable à 15 %		28 154		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Autres dispositifs			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐					
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?											
Si oui, indication du logiciel utilisé											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :					
Tél :						Tél :					
OGA/OMGA						Viseur conventionné					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Identité du déclarant :					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Date : Lieu :					
Examen de conformité fiscale (ECF)						Qualité et nom du signataire :					
Prestataire :						Signature :					

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AL PLOMBERIE										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		61 AVENUE DU 8 MAI 1945 93420 VILLEPINTE											
SIRET		9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								31 12 2023					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *		010		012						
			Autres *		014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	14 874	030	3 736		11 138					
	Immobilisations financières * (1)		040		042								
	Total I (5)		044	14 874	048	3 736		11 138					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	34 000	052		34 000				
		Marchandises *			060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *		068	43 066	070		43 066				
			Autres * (3)		072	31 298	074		31 298				
	Valeurs mobilières de placement			080		082							
	Disponibilités			084	6 026	086		6 026					
	Charges constatées d'avance *			092		094							
Total II		096	114 390	098		114 390							
Total général (I + II)		110	129 264	112	3 736	125 528							
PASSIF										Exercice N NET			
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	5 000				
	Écarts de réévaluation							124					
	Réserve légale							126					
	Réserves réglementées *							130					
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131	)	132				
	Report à nouveau							134	11 882				
	Résultat de l'exercice							136	21 431				
	Subventions d'investissement							137					
	Provisions réglementées							140					
Total I							142	38 312					
Provisions pour risques et charges							Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	8 602				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	3 815	)	172	78 102					
	Comptes courants d'associés							173	482				
	Autres dettes							175	30				
Produits constatés d'avance							174						
Total III							176	87 216					
Total général (I + II + III)							180	125 528					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	5 875			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AL PLOMBERIE		Néant ☐			
				Exercice N clos le					
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
					217	218			
					505 520				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		34 000			
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitations reçues			226					
Autres produits			230		9 288				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		548 808			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stocks (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		5 610			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242		324 008			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244		1 000			
	Rémunérations du personnel *			250		142 701			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		33 177			
	Dotations aux amortissements *			254		2 758			
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		5 854		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264		515 108			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		33 700			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294			
						358			
Produits exceptionnels (IV)				290		5			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		7 694			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		4 223			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		21 431			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		21 431			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		4 223			
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				
					251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies A)	987	342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352			
						28 154			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370			
						28 154			
						372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

AMENDES NON DEDUCTIBLE

2 500

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

2033-B-SD

2033-B-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SARL AL PLOMBERIE								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	3 399	442		444		446	3 399		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	5 600	462	4 500	464		466	10 100		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 375	474		476	1 375		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	8 999	492	5 875	494		496	14 874		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	395	532	680	534		536	1 075		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	583	552	1 925	554		556	2 508		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	153	564		566	153		
TOTAL			570	979	572	2 758	574		576	3 736	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE			Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur comptes clients		650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681	683								
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Terrains	710	715	2							
Constructions	720	725	3							
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4							
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5							
Matériel de transport	750	755	6							
Autres immobilisations corporelles	760	765	7							
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780				
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	505 520		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	505 520		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	327		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111	34 000		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	34 327		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121	5 610		
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	324 008		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	5 854		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	335 472		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	204 375		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	204 375		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	505 520	Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026					
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 2 0 7 8 4 4 3

Dénomination de l'entreprise AL PLOMBERIE

Adresse (voie) 61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 9 3 4 2 0

Ville VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique ALVES DE LIMA Prénom(s) EDGAR

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 28/04/1981 N° Département 99 Commune ANAPOLIS Pays BR

Adresse : N° 61 Voie AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 93420 Commune VILLEPINTE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 0 2 0 7 8 4 4 3

Dénomination de l'entreprise AL PLOMBERIE

Adresse (voie) 61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal 9 3 4 2 0

Ville VILLEPINTÉ

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Identifiant du déclarant **902078443**
 Activité principale **AL PLOMBERIE**
 Adresse **61 AVENUE DU 8 MAI 1945**
 Code postal **93420 VILLEPINTE**
 Numéro de téléphone **0628731244**
 Code de la commune **4322A**
 Régime de contribution fiscale TDFC **IS1**
 Régime de contribution fiscale CVAE **CVAE1**

Designation du déclarant

☒ Propriétaire
☐ Comptable
☐ Gérant/Conseiller
☐ Expert-Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale **BI**
 Régime fiscal **RS**
 Code de la BIC (catégorie fiscale) **IS**
 Date de cessation d'activité ou de fin de l'exercice
 Déclaration fiscale ou pas de la déclaration **NOR**

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N **01/01/2023**
 Date de fin de l'exercice ou période N **31/12/2023**
 Durée de l'exercice ou période N **12**
 Date de fin de l'exercice ou période N
 Date de clôture de l'exercice ou période N **31/12/2022**
 Code de la BIC (catégorie fiscale) **IS**
 Date de fin de l'exercice ou période N (catégorie fiscale) **IS**

D. MONNAIE

Monnaie **EUR**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

n°C.E.R.F.A – 14030*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SARL AL PLOMBERIE

Adresse

61 AVENUE DU 8 MAI 1945

Code postal

9 3 4 2 0

Ville

VILLEPINTE

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

9 0 2 0 7 8 4 4 3 0 0 0 1 4

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3

Date de cessation

/ /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquièmes du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

204 375

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

505 520

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A VILLEPINTE

DATE

SIGNATURE

MR

ALVES EDGAR

GERANT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

PAGE		1	/		1
-------------	--	---	---	--	---

A. Liste des établissements de l'entreprise

EBP Informatique 2024

A L PLOMBERIE AU 31/12/2023

BILAN - Actif 01/01/2023 AU 31/12/2023

	brut	amort/prov	net	N-1
Actif Immobilisé				
207000 Fonds de Commerce	0,00	0,00	0,00	0,00
213500 Agencements constructions				
215100 Matériel et Outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
218100 Installation et Agencement	3 399,17	1 075,12	2 324,05	0,00
218200 Immob Mat Transport	0,00	0,00	0,00	0,00
218300 Matériel de bureau	10 100,00	2 508,33	7 591,67	0,00
	1 375,00	152,76	1 222,24	0,00
275100 Dépôt et caution versés	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif Circulant				
Stocks				
310000 Stocks Matières Premières	0,00	0,00	0,00	0,00
335000 Travaux en cours	34 000,00	0,00	34 000,00	0,00
370000 Stocks Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances				
419100 Avances clients	0,00	0,00	0,00	0,00
411---- Clients	43 066,25	0,00	43 066,25	0,00
401000 Fournisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
421000 Salaires	126,20		126,20	0,00
445661 TVA déductible	0,00	0,00	0,00	0,00
445670 Crédit de TVA à reporter	2 203,00	0,00	2 203,00	0,00
445830 Rbst taxe demande	0,00	0,00	0,00	0,00
445860 Taxes s/factures n/parv,	0,00	0,00	0,00	0,00
467000 Débiteurs divers	28 968,75	0,00	28 968,75	0,00
Disponibilités				
512100 BANQUE	6 025,98	0,00	6 025,98	0,00
503000 Actions	0,00	0,00	0,00	0,00
486100 Charges Constatées Avance	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	129 264,35	3 736,21	125 528,14	0,00

BILAN - Passif 01/01/2023 AU 31/12/2023

	net	N-1
Capitaux Propres		
101000 Capital	5 000,00	0,00
106100 Réserve Légale	0,00	0,00
106800 Autres réserves	0,00	0,00
120000 Report à nouveau	11 881,50	0,00
129000 Résultat de l'exercice	21 430,71	0,00
Dettes		
512100 BANQUE : S GENERALE	0,00	0,00
164000 EMPRUNTS	0,00	0,00
401000 Fournisseurs	8 602,11	0,00
408100 Factures Fournisseurs NP	0,00	0,00
421000 Salaires	1 692,91	0,00
431000 URSSAF	2 351,00	0,00
437300 Groupe PROBTP	5 952,51	0,00
437535 C C Payes	42 868,12	0,00
438600 Autres charges a payer	16 921,80	0,00
442100 Retenue à la source	0,00	0,00
444000 Impôts IS	29,82	0,00
445600 TVA déductible	4 501,00	0,00
445510 TVA à décaisser	1 625,89	0,00
445710 TVA collectée	0,00	0,00
445717 TVA Autoliquidation	2 188,63	0,00
448600 Etat - Charges à Payer	0,00	0,00
487000 Produits constatés avance	0,00	0,00
455100 Comptes courants	482,14	0,00
467200 Créancier divers	0,00	0,00
TOTAL	125 528,14	0,00

SARL A.L. PLOMBERIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION		N	N-1
Production vendue : SERVICES		505 520,09	
706110 Travaux Auto Liquidation	468 531,17		1 026 843,00
706117 Travaux à 10,00 %	36 988,92		4 545,45
Production stockéze		34 000,00	
713335 Travaux en cours	34 000,00		0,00
Autres Produits		9 292,97	
758000 Produits divers de gestion	326,71		42,52
768000 Interets financiers	0,00		0,00
778800 Produits exceptionnels divers	4,60		16,36
791000 Transfert charges d'exploitation	8 961,66		0,00
		548 813,06	1 031 447,33
CHARGES D'EXPLOITATION			
601000 Achats de Matières Premières	5 609,95	5 609,95	8 256,36
603100 Variation Stcks	0,00	0,00	0,00
Autres achats et Charges Externes		324 008,12	
606120 GASOIL	6 808,22		10 972,83
606130 GAZ	1 507,17		693,13
606180 FOURNIT.BUREAU	844,83		332,33
606300 PRODUIT ENTRETIEN	0,00		27,64
606350 PETIT OUTILLAGE	2 680,76		8 301,36
606370 VETEMENTS DE TRAVAIL	180,81		197,84
609100 REMISE REBAIS OBTENUS	0,00		0,00
611000 SOUS TRAITANCE GENERALE	279 604,69		599 392,23
612210 OCE LEASING-FD 748 EH	0,00		5 542,63
612220 OC LEASE FX 157 TK	0,00		5 209,37
613100 LOYER MONTARGIS	0,00		11 700,00
613510 LOCATIONS DIVERSES	0,00		1 884,83
614100 CHARGES LOCATIVES	0,00		0,00
615000 ENTRETIEN DIVERSES	0,00		1 147,68
615010 ENTRETIEN AUTOS	4 972,82		4 964,35
616100 ASS MULTIRISQUE + DECENALE	7 592,60		5 276,85
616110 ASSURANCE MOBILE	39,69		70,56
616120 SAF-BTP-VIE-ASS FAMILIA	45,00		3 585,31
616130 MAAF VIE	0,00		400,00
616140 ASSU FD 748 EH	0,00		374,00
616150 ASSU FX 157 TK	0,00		374,00
622600 HONORAIRES	4 930,00		6 090,00
622610 HONORAIRES CHARGES AFFAIRES	2 000,00		9 674,80
622700 FRAIS D'ACTES	1 061,48		186,41
623400 CADEAUX CLIENTS	0,00		156,07

624100 TRANSPORTS S/ACHATS	100,00	0,00
625100 FRAIS DEPLACEMENTS	122,39	29 322,48
625600 MISSIONS	0,00	0,00
625700 RECEPTIONS	3 406,26	3 761,86
626100 FRAIS TELECOMUNICATIONS	0,00	86,81
626102 FRAIS POSTAUX	0,00	0,00
627000 SERVICES BANCAIRES	8 111,40	9 681,06

Impôts, taxes et versements assimilés

1 000,00

631300 Formation Continue	0,00	0,00
631200 Taxe d'apprentissage	0,00	0,00
633800 Taxes Impot div	1 000,00	0,00
635110 Taxe Foncière des Entreprises	0,00	0,00
635111 CVAE	0,00	0,00
635400 Droits enregistrement	0,00	198,76

Salaires et Traitements

142 701,21

641100 SALAIRES	97 417,41	181 804,18
641150 REMUNERATION GERANCE	34 374,00	20 420,85
641411 PRIME POUVOIR ACHAT	0,00	0,00
641300 PRIME PANIER	10 909,80	22 010,50

Charges Sociales

39 031,18

645100 Cotisations URSSAF	7 161,01	8 097,77
645200 Cotisations MUTUELLES	954,50	1 483,50
645300 Cotisations PRO BTP-RETRAITE	277,42	-183,64
645310 Cotisations PROBTP-PREVOYANE	2 561,74	6 012,07
645330 Caisse Congés Payés	18 873,00	36 646,79
646020 Cotisations RSI	3 269,00	10 527,00
647500 Pharmacie	70,92	12,80
648010 Cartes BTP	9,80	137,20
658000 Autres charges gestion	5 853,79	115,52

Dotations d'Exploitation

2 757,59

681100 Dotations aux amortissements	2 757,59	978,62
681700 Dotations p/creances douteuses	0,00	0,00

Charges Financières

8 051,30

661600 Intérêts Bancaires	357,50	336,39
671200 Amendes stationnement	2 500,00	1 026,73
671250 Majorations déductibles	5 193,80	0,00

Impôts sur les Bénéfices

4 223,00

695000 Impôts sur les sociétés	4 223,00	2 278,00
--------------------------------	----------	----------

527 382,35	1 019 565,83
------------	--------------

TOTAL des PRODUITS

548 813,06

1 031 447,33

TOTAL des CHARGES

527 382,35

1 019 565,83

RESULTAT

21 430,71

11 881,50

ANNEXE

REGLES GENERALES

METHODES COMPTABLES ET DEROGATIONS

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'ensemble de ces documents a pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats de l'entreprise.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les principes et méthodes d'évaluation ci-après décrits, ont été retenus par les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les immobilisations.

STOCKS et EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères éventuelles ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur normale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

DEVELOPPEMENT PARTICULIER

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, il a été analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiqués. L'application des nouvelles règles issues du changement de réglementation n'a aucun impact sur les comptes annuels.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Par décision ordinaire annuelle, en date du 24 juin 2024, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé, dans la deuxième décision, d'affecter le résultat de 21 430.71 € de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	11 881.50 €
Bénéfice de l'exercice	21 430.71 €
Report à nouveau après affectation	33 312.21 €

Conformément à la proposition d'affectation figurant dans le rapport de gestion, cette résolution a été adoptée.

LA GERANCE



SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 24 juin à 10 heures, au siège social de la société,

La soussignée, Monsieur ALVES DE LIMA Edgar, agissant en qualité d'associé unique de la Société, SARL A. L. PLOMBERIE, au capital de 5.000 €.

Il a été établi et arrêté les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

Et a pris les décisions suivantes relatives :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- A l'affectation du résultat ;
- A l'approbation des éventuelles conventions visées à l'article 223-19 ;
- A sa rémunération de gérant majoritaire ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le résultat de 21 430.71 € en report à nouveau.

Cette affectation est validée parce que la société a opté pour le régime fiscal des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat de 21 430.71 €.

Il constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'associé unique donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EAL

L'associé unique, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat l'exercice 2023, soit 21 430.71 € au report à nouveau bénéficiaire.

L'assemblée générale prend acte de ce que le report à nouveau s'établi, après affectation, à 33 312.21 €.

L'associé unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'il n'a été conclu aucune convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.223-19 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, déclare que sa rémunération est de 42,374,00 € de rémunération de Gérance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, il est établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique.

Gérant

Monsieur ALVES DE LIMA Edgar



SARL A.L. PLOMBERIE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 61 AVENUE DU 8 MAI 1945
93420 VILLEPINTE

RCS BOBIGNY 902 078 443

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur ALVES DE LIMA Edgar, agissant en qualité de gérant et associée unique de la société SARTL A.L. PLOMBERIE, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

I – Activité de la société

- Situation et évaluation de la Société au cours de l'exercice :

Le chiffre d'affaires est en augmentation.

- Evaluation prévisible et perspective d'avenir :

Mon objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 est de maintenir la rentabilité de la société.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement susceptible de figurer dans ce rapport n'est intervenu.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a exercé, au titre de l'exercice, aucune activité en matière de recherche et de développement.

II – Présentation des comptes et affectation du résultat.

Présentation des comptes annuels

EAL

Les résultats les plus significatifs sont les suivants :

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 505 520.09 €, contre 1 031.388.45 €, pour l'exercice précédent

Les produits d'exploitation de l'exercice se sont élevés à 548 808.46 €, contre 1 031 430.97 €, pour l'exercice précédent

Les achats en matières premières se sont élevés à 5 609.95 €, contre 8 256.36 €, pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes se sont élevés à 324 008.12 €, contre 719 543.63 €, pour l'exercice précédent.

Les salaires de l'exercice se sont élevés à 142 701.21 €, contre 224 235.53 €, pour l'exercice précédent.

Les cotisations sociales se sont élevées à 33 177.39 €, contre 62 596.20 €, pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 2 757.59 €, contre 978.62 €, pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 515 108.05 €, contre 1 015 924.71 €, pour l'exercice précédent

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 33 700.41€, contre 15 506.26 €, pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 357.50 € ressort pour l'exercice à 33 342.91 €

Après prise en compte :

- De charges exceptionnel de : 7 689.20 €
- D'un impôt sur les sociétés de : 4 223.00 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par 21 430.71 €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'élevant à 21 430.71 € en totalité au compte « report à nouveau » du bilan, lequel s'élèverai ainsi à 33 312.21 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 38 312.21 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je rappelle que je n'ai procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

III – Dépenses et charges non déductibles fiscalement

EAL

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'a été opérée.

IV – Convention relevant de l'article L.223-19 du Code du commerce

Il n'a été conclu aucune convention au cours de l'exercice clos la 31 décembre 2022, donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L.223-19 du Code de commerce.

LA GERANCE

